



15ème législature

Question N° : 45556	De M. Jean-Christophe Lagarde (UDI et Indépendants - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > fonction publique de l'État	Tête d'analyse > Excellence et rayonnement de la diplomatie française	Analyse > Excellence et rayonnement de la diplomatie française.
Question publiée au JO le : 24/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le décret du 16 avril 2022 qui prévoit la mise en extinction progressive de deux corps d'encadrement supérieur du ministère des affaires étrangères, celui des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires. Le décret indique qu'ils « seront mis en extinction » à partir de 2023. Les actuels 800 hauts-fonctionnaires du ministère des affaires étrangères ont jusqu'au 1er janvier 2023 pour choisir de rejoindre le corps des « administrateurs d'État ». La publication de ce décret a entraîné de nombreuses critiques du monde de la diplomatie, sur le risque d'une diplomatie « à l'américaine » ou « à deux vitesses ». Il souhaite savoir comment elle compte éviter ces écueils et maintenir l'excellence et le rayonnement de la diplomatie française.